



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

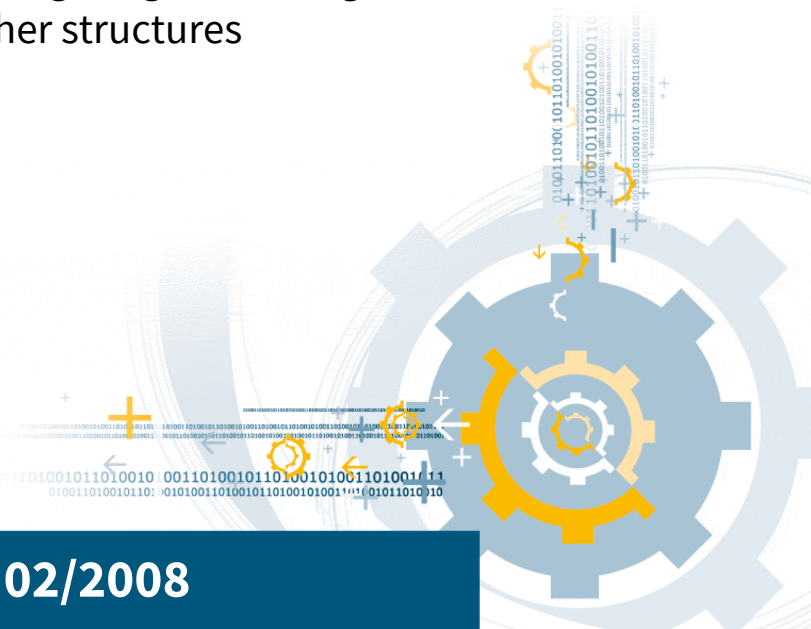
ILNAS-EN 443:2008

**Casques pour la lutte contre les
incendies dans les bâtiments et autres
structures**

Feuerwehrhelme für die
Brandbekämpfung in Gebäuden und
anderen baulichen Anlagen

Helmets for fire fighting in buildings and
other structures

02/2008



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 443:2008 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 443:2008.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Casques pour la lutte contre les incendies dans les bâtiments et autres structures

Feuerwehrhelme für die Brandbekämpfung in Gebäuden
und anderen baulichen Anlagen

Helmets for fire fighting in buildings and other structures

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 28 décembre 2007.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos	3
Introduction	4
1 Domaine d'application	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions	6
4 Exigences	8
4.1 Généralités	8
4.2 Absorption des chocs	9
4.3 Résistance à la pénétration	9
4.4 Écrasement latéral	9
4.5 Efficacité du système de rétention	10
4.6 Résistance du système de rétention	10
4.7 Chaleur radiante	10
4.8 Protection contre les solides brûlants	10
4.9 Protection contre les métaux fondus	10
4.10 Résistance thermique	11
4.11 Résistance à la flamme	11
4.12 Propriétés électriques	11
4.13 Contact avec des produits chimiques liquides (optionnel)	12
4.14 Champ de vision	12
4.15 Étendue de la protection	12
5 Méthodes d'essai	13
5.1 Échantillonnage et réglage du casque	13
5.2 Contrôle visuel	13
5.3 Conditionnement	14
5.4 Absorption des chocs	15
5.5 Résistance à la pénétration	16
5.6 Écrasement latéral	16
5.7 Efficacité du système de rétention	17
5.8 Résistance du système de rétention	17
5.9 Chaleur radiante	17
5.10 Protection contre les solides brûlants	18
5.11 Protection contre les métaux fondus	18
5.12 Résistance thermique	18
5.13 Résistance à la flamme	18
5.14 Propriétés électriques	19
5.15 Contact avec des produits chimiques liquides (optionnel)	19
5.16 Champ de vision	19
5.17 Étendue de la protection, zones 1a et 1b	19
6 Marquage	20
7 Informations à fournir par le fabricant	21
Annexe A (informative) Liste des phénomènes dangereux	27
Annexe B (normative) Conditionnement – Programme d'essais	29
Annexe C (informative) Vérification de la compatibilité des EPI	31
Annexe D (informative) Résultats d'essai, incertitude de mesure	34
Annexe ZA (Informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentiels de la Directive CE 89/686/CEE	37
Bibliographie	39

Avant-propos

Le présent document (EN 443:2008) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 158 “Casques de protection”, dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en août 2008 et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en août 2008.

Le présent document remplace l'EN 443:1997.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) CE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) CE, voir l'annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Introduction

Les exigences minimales relatives aux casques protégeant la partie inférieure du visage et le cou sont incluses dans la présente Norme européenne. Les exigences relatives à d'autres produits protégeant la partie inférieure du visage et le cou sont également couvertes par d'autres Normes européennes. La présente Norme européenne autorise des options pour prendre en compte des exigences supplémentaires particulières.

La présente Norme européenne traite de deux types de casques : type A et type B. Il convient que le choix du type de casque et d'un éventuel équipement optionnel soit effectué sur la base d'une évaluation complète du risque.

L'Annexe A donne une liste informative des phénomènes dangereux.

Il convient que les sapeurs-pompiers soient formés à l'utilisation, à l'entretien et à la maintenance des casques relevant de la présente Norme européenne, et qu'ils en connaissent les limites d'utilisation éventuelles.

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie les exigences minimales relatives aux casques de sapeurs-pompiers protégeant principalement la partie supérieure de la tête contre les effets d'un choc, d'une pénétration et de la chaleur et des flammes, dans le cadre de la lutte contre les incendies dans les bâtiments et autres structures.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence (y compris les éventuels amendements) s'applique.

EN 136:1998, *Appareils de protection respiratoire – Masques complets – Exigences, essais, marquage.*

EN 137:2006, *Appareils de protection respiratoire – Appareils de protection respiratoire autonomes à circuit ouvert, à air comprimé avec masque complet – Exigences, essais, marquage.*

EN 166:2001, *Protection individuelle de l'oeil – Spécifications.*

EN 168:2001, *Protection individuelle de l'oeil – Méthodes d'essais autres qu'optiques.*

EN 469:2005, *Vêtements de protection pour sapeurs pompiers – Exigences de performance pour les vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie.*

EN 531:1995, *Vêtements de protection pour les travailleurs de l'industrie exposés à la chaleur (excepté les vêtements de sapeurs-pompiers et de soudeurs).*

EN 960:2006, *Fausses têtes à utiliser lors des essais de casques de protection.*

EN 13087-1:2000, *Casques de protection – Méthodes d'essai – Partie 1 : Conditions et conditionnement.*

EN 13087-2:2000, *Casques de protection – Méthodes d'essai – Partie 2 : Absorption des chocs.*

EN 13087-3, *Casques de protection – Méthodes d'essai – Partie 3 : Résistance à la pénétration.*

EN 13087-4, *Casques de protection – Méthodes d'essai – Partie 4 : Efficacité du système de rétention.*

EN 13087-5:2000, *Casques de protection – Méthodes d'essai – Partie 5 : Résistance du système de rétention.*

EN 13087-6, *Casques de protection – Méthodes d'essai – Partie 6 : Champ visuel.*

EN 13087-8:2000, *Casques de protection – Méthodes d'essai – Partie 8 : Propriétés électriques.*

EN 13087-10, *Casques de protection – Méthodes d'essai – Partie 10 : Résistance à la chaleur radiante.*

EN 13911, *Vêtements de protection pour les sapeurs-pompiers – Exigences et méthodes d'essai pour les cagoules de protection contre le feu pour sapeurs-pompiers.*

EN 14458:2004, *Équipement de protection des yeux – Écran facial et visière des casques de sapeurs-pompiers et de protection à haute performance pour l'industrie, utilisés par les sapeurs-pompiers, les services d'ambulance et d'urgence.*

EN ISO 9185:2007, *Vêtements de protection – Évaluation de la résistance des matériaux aux projections de métal fondu (ISO 9185 :2007).*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'EN 960:2006 ainsi que les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

casque pour la lutte contre les incendies dans les bâtiments et autres structures (désigné ci-après en tant que "casque")

couvre-chef permettant de protéger la tête de l'utilisateur contre les dangers liés à la lutte contre les incendies dans les bâtiments et autres structures

3.2

zone de protection

zone spécifique d'une fausse tête dont le casque est destiné à assurer la protection

NOTE

La présente Norme européenne prévoit cinq zones telles que définies de 3.3 à 3.7.

3.3

zone 1a

zone située au-dessus du plan « AA » tel que défini dans la Figure 1

3.4

zone 1b

zone située entre le plan « AA » et les points CDEF tels que définis dans la Figure 1

3.5

zone 2

au moins la zone définie pour un protecteur oculaire dans l'EN 14458

3.6

zone 3a

zone du protège-nuque s'étendant de la limite inférieure de la calotte à celle du protège-nuque et vers l'arrière à partir du plan vertical transversal, ou d'une partie de celui-ci

3.7

zone 3b

au moins la zone CDHG définie dans la Figure 2

3.8

casque de type A

casque protégeant au moins la zone 1a

3.9

casque de type B

casque protégeant au moins les zones 1a et 1b

3.10

fausse tête

forme remplaçant la tête, utilisée pour tester certaines caractéristiques du casque

3.11

plan sagittal du casque

plan correspondant au plan médian longitudinal vertical de la fausse tête lorsque le casque est correctement positionné sur celle-ci conformément aux instructions du fabricant